

Camille Ouellet

Avocate

Camille Ouellet agit depuis plusieurs années pour le compte d'employeurs issus des milieux public, parapublic et privé dans tous les domaines relatifs au droit du travail, de l'emploi et de la santé et de sécurité du travail.

Son expertise est fréquemment sollicitée en matière de gestion de dossiers impliquant des questions d'ordre médical, comme l'invalidité et l'absentéisme. Dans le cadre de sa pratique, Camille accompagne et conseille plusieurs employeurs dans leur gestion de dossiers de lésions professionnelles, tant au niveau de l'indemnisation et du financement du régime de la CNESST.

Elle agit et plaide devant les instances civiles et administratives, mais plus particulièrement devant le Tribunal administratif du travail (TAT).

Distinctions

■ Palmarès du doyen, excellence du dossier académique, 2016 et 2017

Formation

■ LL.B., profil coopératif, Université de Sherbrooke, 2018

